

FORMULAIRE DE PROCURATION

Mardi 30 avril 2019

Assemblées générales annuelle et extraordinaire

Afin de vous bien accueillir, nous vous demandons de nous retourner cet avis dûment rempli le plus rapidement possible.

1. Procuration pour exercer votre droit de vote aux Assemblées (AGA, AGE) :

No membre :
Nom du membre
Adresse
Ville Province Code Postal

Conformément au Règlement général de la Mutuelle, vous devez désigner un Représentant (fondé de pouvoir)* pour voter en votre nom aux assemblées générales extraordinaire et annuelle du 30 avril 2019. Ce Représentant (fondé de pouvoir) ainsi que son substitut doivent être désignés par résolution. Cette procuration est valide pour les deux assemblées (AGA et AGE). **Pour être valable, cette procuration doit être reçue par la Mutuelle au plus tard 10 jours avant l'assemblée, soit le 20 avril 2019.**

Nom du Représentant EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE (précisez le courriel s.v.p.)

Nom du substitut (*advenant l'absence du Représentant*) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE (précisez le courriel s.v.p.)

Désigné

par :

Personne dûment autorisée par résolution (président ou vice-président d'assemblée) à signer pour le membre EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Signature

Date

2. Participants de l'Assemblée du 30 avril 2019 :

Veillez nommer tous les participants incluant le Représentant et le Substitut qui seront présents :

Tous les membres de votre conseil (ou assemblée de fabrique) sont invités à participer à cette assemblée générale annuelle :

Prénom et nom du participant	Courriel

* Avant de nommer un Représentant (fondé de pouvoir), il est important de l'aviser qu'il ne peut cumuler plus de cinq (5) procurations en vertu du Règlement général adopté le 29 novembre 2016.

Merci de retourner cet avis dûment complété par :

Courrier : 1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec) H3B 2V4 ou par courriel : secrtaire@cmae.ca

Pour des raisons d'authentification, nous ne pouvons plus accepter les procurations par télécopieur (fax).